

REUNION DU 3 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 24 février 2017*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, Mme ALLARD, M. BOURGEOU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAU, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absent excusé : M. LETHIELLEUX Clément

Secrétaire de séance : M. LETHIELLEUX Jean-Michel

A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

1- PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

Madame ALLARD donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Action sociale CIAS PSS Gens du Voyage »

Madame PLANCHENAU donne un compte rendu de la Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sport, Informatique scolaire »

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la Commission « Eau, Assainissement »

2- CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER

Monsieur le maire donne un compte rendu du Conseil Communautaire du 16 février

3- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CLETC

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 16 février 2017 la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a institué sa Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Il précise que cette commission est saisie pour rendre ses conclusions :

- lors de chaque transfert de charges évaluées lors des transferts de compétences ;
- lors de la révision du montant des attributions de compensation ;

Il appartient donc à chaque Conseil Municipal de désigner ces membres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les membres de la commune de Juvardeil pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

VU l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 16 février 2017 ;

DESIGNE : M. BARBOT Henri, membre titulaire

M. DESLANDES Jean-Louis, membre suppléant

Pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

B - COMMUNE

COMMISSIONS :

1. VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME

a) Enquête sur les besoins des familles Retour avant le 1^{er} mars

Madame FOUCHER Maire Adjoint présente au Conseil les retours de l'enquête. Trente familles ont des besoins. Une réflexion est menée avec l'Association ANIMAJUV pour l'ouverture d'un centre aéré en juillet au Groupe Scolaire et un rapprochement avec ALSH de Châteauneuf-sur-Sarthe pour les mercredis après-midi.

M. le Maire alerte le Conseil sur les effectifs prévisionnels à l'école pour la rentrée 2016-2017.

b) RIVES GABARE Compte rendu comité pilotage

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint rappelle au Conseil la mise en place d'un comité de pilotage. Il précise que des personnes motivées ont des projets pour le site. Melle DOYEN Hermance Responsable tourisme et culture à la CCVHA va accompagner le comité de pilotage au montage du dossier de projet qui sera présenté à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou par Mme LEZE Présidente de la Commission Tourisme.

Il est prévu dans un premier temps une opération de déblaiement, inventaire et stockage avec des bénévoles avant l'intervention d'un prestataire pour le ménage.

Mme FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que l'opération de déblaiement est prévue le samedi 25 mars prochain. Toutes les Associations de Juvardeil seront conviées à cette journée.

2. VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

a) Dispositif argent de poche Création régie d'avance ?

Mme ALLARD informe le Conseil qu'il y a trois candidats pour la période du 10 au 14 avril.

Il n'y aura pas de création de régie d'avance, les jeunes seront invités à retirer leur argent de poche auprès de la Trésorerie.

b) Cantine scolaire Tarif spécifique pour « Les occasionnels »

Le sujet est reporté.

c) TAP 2017-2018 Compte rendu réunion du Comité de pilotage le 28 février

Mme BRUNET informe le Conseil que le bilan de l'année est positif. Pour l'année scolaire 2016-2017 les créneaux horaires ne seront pas modifiés (15h30-16h30) les lundis, mardis et jeudis. Elle précise que les activités du lundi seront à la carte.

3. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

a) Le 21 février Comité de pilotage Reconversion de la peupleraie

M. FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage.

Il précise que M. LOGERAIS Simon de l'Association « Anjou 3 Rivières » a exposé le projet :

Valorisation écologique du site : restauration de zones humides

valorisation sociale : ouverture du site au public

et valorisation économique : alimenter la filière bois

Il a présenté aux co-financeurs présents le budget total prévisionnel et le planning d'action.

b) Station d'épuration réunion du 20 février

M. FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu du bilan agronomique des épandages de boues.

4. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

M. DESLANDES Maire Adjoint présente au Conseil les travaux qui seront proposés par la Commission au budget 2017.

DELIBERATIONS :

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS le 3 mars

Le sujet est reporté.

Mme FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que l'Association USJ Hand projete d'embaucher un salarié sous contrat d'avenir d'une durée de 3 ans. Elle précise que l'Association estime ses besoins à 15 heures semaine, le reste du temps soit 20 h le salarié serait mis à disposition de la Mairie et des associations demandeuses. Le tarif horaire de mise à disposition reste à discuter.

6. PROJET JARDINS PARTAGÉS Signature d'une convention avec le COLLECTIF 100 NOMS

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que le Collectif 100 noms a pour projet d'installer des jardins partagés sur les espaces verts Place de la Mairie.

Il dépose sur le bureau la convention de mise à disposition d'espaces verts pour l'installation de jardins partagés qui fixe les modalités de partenariat entre le Collectif 100 noms et la Commune concernant : Le lieu, les cultures autorisées, l'entretien et la gestion des jardins partagés.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Maire ou un des Adjointes à signer la convention devant intervenir entre le Collectif 100 noms et la Mairie concernant la mise à disposition d'espaces verts pour l'installation de jardins partagés.

7. **PETR Service ADS Mise à disposition du logiciel d'instruction Cart@DS utilisé par le service Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} juillet 2015 la Commune adhère au service Autorisations du Droit des Sols (ADS) du PETR du Segréen.**

Il informe le Conseil que le PETR propose aux communes un accès gratuit du logiciel d'instruction Cart@DS utilisé par le service Autorisations du droit des Sols.

Il précise que cette mise à disposition s'effectuera par le biais de la signature d'une convention entre le PETR du Segréen et la Commune.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'accès gratuit au logiciel d'instruction Cart@DS utilisé par le service ADS du PETR du Segréen

AUTORISE Le Maire ou un des Adjointes à signer la convention devant intervenir à cet effet.

8. COFOROUEST

Monsieur FOULONNEAU Dominique Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal, que les peupliers Luisa Avanzo sur la parcelle cadastrée section Z n° 14 et les peupliers Dorskamps sur les parcelles cadastrées section Z n° 11 et 12 doivent être vendus.

Il rappelle que par délibération en date du 25 avril 2014 dernier, la Commune a adhéré à la Coopérative Forestière du Grand Ouest CoforOuest.

Il précise que la Coopérative Forestière du Grand Ouest CoforOuest propose un contrat d'apport de bois en bloc, peupliers dont le cubage est estimé à 1 101 m3.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la vente de cette coupe à CoforOuest conformément à ses statuts.

9. INDEMNITES DES ELUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23 ;

Considérant la modification de l'indice brut terminal

	MAIRES ❶		ADJOINTS ❷	
	Taux Maximal de l'indice brut terminal	Indemnité mensuelle brute	Taux Maximal de l'indice brut terminal	Indemnité mensuelle brute
Moins de 500 habitants	17%	654.09 €	6,6%	253.94 €
De 500 à 999 habitants	31%	1 192.75 €	8,25%	317.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

Art. 1er. - Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (31% de l'indice brut terminal) et du produit de 8,25 % de l'indice brut terminal par le nombre d'adjoints.

A compter du 1^{er} février 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire M.BARBOT Henri : 100 % de l'indice brut terminal,

1er adjoint M. DESLANDES Jean--Louis : 8,25. % l'indice brut terminal,

2^{eme} adjoint Mme FOUCHER Juanita : 8,25. % de l'indice brut terminal,

3^{eme} adjoint M. FOULONNEAU Dominique : 8,25. % de l'indice brut terminal,

4^{eme} adjoint M. LETHIELLEUX Clément : 8,25. % de l'indice brut terminal.

Art. 2. -Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées automatiquement et immédiatement en fonction des majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

10. SUBVENTIONS

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal

- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2017 des investissements financés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur B1 : Rénovation thermique et transition énergétique :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à

232 880 € H.T., soit 279 456 € T.T.C.

- Souhaite une subvention de 35% au titre de la D.E.T.R.. La dépense non couverte par la subvention serait assurée par une aide du SIéML et les fonds propres.

RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire, expose que la réserve parlementaire est une enveloppe de subventions votée, chaque année, lors de la loi de finances.

A ce titre, la commune de Juvardeil est fondée à demander une participation financière de l'Etat pour les travaux de rénovation thermique et transition énergétique des bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

CONFIRME le lancement de l'opération de rénovation thermique et transition énergétique des bâtiments communaux, Mairie, Ecole et Bibliothèque estimée à 232 880 € H.T. soit 279 456 € T.T.C;

SOLLICITE une participation financière de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

INFORMATIONS :

L'ACQUISITION DE LA LICENCE IV n'a pas été réalisée

M. le Maire informe le Conseil que l'achat de la licence IV « Bar des Amandiers » n'est toujours pas réalisé à ce jour.

LES RESTAURANTS DU CŒUR *La réunion fin de campagne est prévue le Mardi 7 mars à 11 h*

FETE DE L'ELEVAGE *l'Assemblée Générale aura lieu le 13 mars à 20h30 à la Mairie de Chateauneuf*

QUESTIONS DIVERSES :

FDGDON *L'Assemblée Générale aura lieu le 28 avril*

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES *sera présenté le 7 mars prochain à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou*

ASSOCIATION DES MAIRES DE MAINE-ET-LOIRE *L'Assemblée Générale aura lieu le 18 mars prochain*